
Position de la CPU sur la formation des maîtres du 25 mars 2009

La CPU note avec satisfaction l'évolution des discussions autour de la formation des maîtres et l'ouverture de véritables négociations qui permettent une révision en profondeur de la réforme.

Elle s'engagera pleinement dans le travail de la commission de concertation et de suivi et désigne le président de la commission de pédagogie de la CPU, Daniel Filâtre, président de l'université de Toulouse Le Mirail, pour la représenter à la coprésidence de cette commission. Cette commission devra se prononcer sur le contenu, la nature et les modalités de la formation des maîtres et des concours et démarrer ses travaux dès le début avril, après définition concertée de ses modalités de travail et de sa composition.

Pour l'année 2009-2010 et dans la mesure où les concours restent inchangés, la CPU souhaite que les préparations restent au plus près de celles de 2008-2009.

Pour que les étudiants puissent bénéficier d'un master nécessaire à leur recrutement ultérieur comme professeurs, la CPU suggère de les inscrire, pour ces préparations, soit dans les UFR ; soit dans les IUFM dont l'année de préparation pourrait donner, à titre transitoire, l'équivalence de 60 ECTS.

Ces différentes modalités doivent être abordées de façon urgente dans les négociations qui se déroulent en ce moment avec les deux ministres.

Texte adopté à l'unanimité moins une abstention